Demande de permis pour la rénovation d'une maison unifamiliale 3 façades

Note explicative – Zone spéciale de conservation de la nature - le 16 juin 2026

Concerne :

Étant donné la nature des travaux envisagés, l'évaluation des incidences sur la nature ne nous semble pas nécessaire.

Les travaux portent en effet sur :

- Le remplacement des châssis (à l'identique) => aucune incidence ;
- Modification des façades arrières mais dans le volume bâti existant => aucune incidence ;
- Aménagements intérieurs => aucune incidence ;

Nous ne sommes pas dans un contexte de rénovation lourde. Les travaux portent sur une construction existante et aucune intervention sur les éléments verts du jardin n'est prévue.

Le bâtiment concerné par la demande n'est pas repris dans la liste coordonnée des installations classées de Bruxelles environnement

⇨ https://app.bruxellesenvironnement.be/listes/?nr_list=IC_LIST

Lejong Christophe Architectes – 22 rue de la Cuve - 1050 - Ixelles - Bruxelles – Belgique
T : +32 475 93 55 73 - **@** : chris@lcdl.be -
W : www.lcdl.be
Inscription à l'Ordre des Architectes du Brabant – R.C. et P.J. Professionnelle des Architectes PROTECT 00/A.13762 – 00/R.13762
TVA BE 0560 635 947 - Banque Belfius IBAN BE23 0682 3083 7391